

Pack sortie RSA : retour gagnant vers l'emploi

Pour que la reprise d'une activité rime bien avec fin de la précarité, l'Essonne a mis en place un « pack sortie RSA » depuis le 1^{er} décembre 2017. Un dispositif innovant imaginé par un collectif de bénéficiaires, d'agents sociaux et d'élus pour aider à sortir de ce système et à retrouver un emploi pérenne, en mixant accompagnement et coups de pouce financiers. Explications.



Le mot de : François Durovray

« Retrouver un emploi occasionne souvent de nouvelles dépenses, notamment en matière de transports, de vie quotidienne et de garde d'enfants. Or, en acceptant un emploi, les allocataires perdent souvent brutalement les aides sociales et donc des revenus. Le « pack sortie RSA », mis en place par le Département, entend gommer ce paradoxe et apporter un accompagnement financier et social aux bénéficiaires du RSA en passe de reprendre une activité salariale »

– François Durovray

Président du Département de l'Essonne

1. Pourquoi le « pack sortie RSA » ?

La plupart des bénéficiaires du RSA sont employables et ont très envie de travailler, mais beaucoup évoquent des obstacles, notamment financiers, pour reprendre une vie active. En effet, les bénéficiaires du RSA passent d'une période où ils perçoivent le RSA et d'autres aides, à plus rien du tout. C'est pour gommer ces différences de revenus que le Département de l'Essonne a créé ce nouveau dispositif.

2. Le « pack sortie RSA » : comment ça marche ?

Mis en place à partir du 1^{er} décembre 2017, « le pack sortie RSA » est un dispositif innovant et concret pour soutenir le retour à l'emploi et garantir aux Essonniens un avenir meilleur. Pendant un délai de six mois maximum, certains allocataires en passe de renouer avec la vie active pourront désormais disposer d'un accompagnement social et financier. Cette prime de retour à l'emploi a été mise au



point grâce aux échanges avec le Groupe Ressource du Département composé d'agents sociaux, d'allocataires et d'élus.

L'accompagnement social

Le « pack sortie RSA » permet aux anciens bénéficiaires du RSA d'étendre leur accompagnement pendant six mois maximum pour :

- > un travail de suivi facilitant l'intégration dans l'entreprise et la levée de freins restants,
- > un travail de soutien autour du budget et des changements à venir.

L'accompagnement financier

Le pack prévoit une série d'aides financières destinées à faire face à de nouvelles dépenses, en matière de transports de vie quotidienne ou de garde d'enfants.

3. Qui finance le « pack sortie RSA » ?

Tout comme l'allocation RSA, c'est le Département qui finance ce dispositif. Une enveloppe de 250 000 euros a été budgétée par le Conseil départemental à cet effet.

4. Comment obtenir le « pack sortie RSA » ?

Le pack est obtenu sous réserve de l'évaluation du travailleur social référent et dans le cadre d'un contrat d'engagement réciproque prévoyant un soutien à la reprise d'une activité professionnelle.

Le « pack sortie RSA » en chiffres

- 75 euros par mois pour les transports, soit l'équivalent du prix d'un forfait Navigo toutes zones, dans l'attente de la prise en charge à 50% par l'employeur
- Des chèquiers d'insertion d'une valeur de 100 euros par mois pendant le premier trimestre de reprise d'activité pour les frais de déjeuner ou l'achat de vêtements adaptés à l'emploi
- 150 euros par mois pour financer la garde d'enfants, pendant six mois au maximum.

Sous réserve de l'évaluation du travailleur social et dans le cadre d'un contrat d'engagement réciproque prévoyant un soutien à la reprise d'une activité professionnelle, le « pack sortie RSA » peut couvrir un ou plusieurs domaines sur un ou plusieurs mois.